

## ABONNÉS

LE SOIR

Retrouvez sur notre site nos différents grands formats.

plus.lesoir.be

# Les dix plaies des infirmières

L'accord de refinancement adopté la semaine dernière pour les blouses blanches touchera en partie les infirmières à domicile. Elles sont actuellement 32.000, indépendantes ou salariées, qui font face à des soins de plus en plus complexes et des cadences toujours plus soutenues.



L'infirmière est un courant d'air chaleureux dans la maison de ses patients, avec lesquels elle discute toujours, mais seulement pendant la durée des soins © MATHIEU GOLINVAUX

CLARA VAN REETH

Enfin un remède au blues des blouses blanches ? C'est ce que laisse en tout cas entrevoir l'accord intervenu mardi dernier et adopté le lendemain à l'unanimité en Commission santé du Parlement fédéral. Avec une enveloppe de 67 millions d'euros pour 2019 et 400 millions annuels dès 2020, cet accord prévoit essentiellement d'augmenter le nombre de personnel infirmier pour améliorer les conditions de travail. Les infirmières à domicile, qui craignaient d'être dans l'angle mort des débats politiques lancés dans la foulée du mouvement des blouses blanches, n'ont finalement pas été oubliées : une partie de ce budget leur profitera, à hauteur de 59 millions pour les salariées et 8 millions pour les indépendantes (lesquelles représentent environ deux tiers des infirmières à domicile). Signal positif donc pour celles dont on parle moins, mais dont la charge de travail s'est alourdie au fil des ans et qui dénoncent un manque de valorisation structurelle.



« La circulation, depuis cinq ans, c'est devenu insupportable dans notre métier. Il peut nous arriver de rester coincées une heure entre deux patients. Sans parler des difficultés à se garer une fois arrivées à destination »

Christine  
infirmière à domicile à Bruxelles

”

Laurence ne prétend pas que tout est rose pour autant : « Les soins sont non seulement de plus en plus nombreux, mais aussi plus complexes qu'avant, puisque les durées de séjour des patients à l'hôpital se sont raccourcies. » A l'issue de sa tournée (de 7 h 30 à midi), Laurence affichera au compteur 35 kilomètres parcourus et 19 prestations accomplies – soit un peu plus de quatre par heure en

moyenne.

Ce matin, « rien de très sérieux » mais une succession de « petits soins » : Laurence prépare des doses de médicaments, lave, nettoie des plaies, injecte des doses d'insuline... Ses gestes sont automatiques et précis. Presque chronométrés. Même si elle n'oublie jamais de bavarder joyeusement avec ses patients. « On a moins de temps qu'avant, mais on ne peut pas leur faire sentir, ce n'est pas de leur faute. » La faute, ce serait donc celle des honoraires payés par l'Inami aux infirmières à domicile ; lesquels ont, ces dernières années, bien moins augmenté que l'indexation des salaires et l'évolution du coût de la vie.

En 2010 déjà, dans son dernier rapport consacré au financement des soins infirmiers à domicile en Belgique, le Centre fédéral d'expertise des soins de santé (KCE) écrivait : « La nomenclature Inami actuelle est complexe et obsolète. De nombreuses activités, telles que l'administration d'oxygène, et de nouvelles tâches, telles que la coordination avec les autres prestataires de soins de première ligne, ne font actuellement pas partie de la liste des prestations. (...) Le KCE recommande d'étudier dans quelle mesure les tarifs actuels couvrent les coûts réels. »

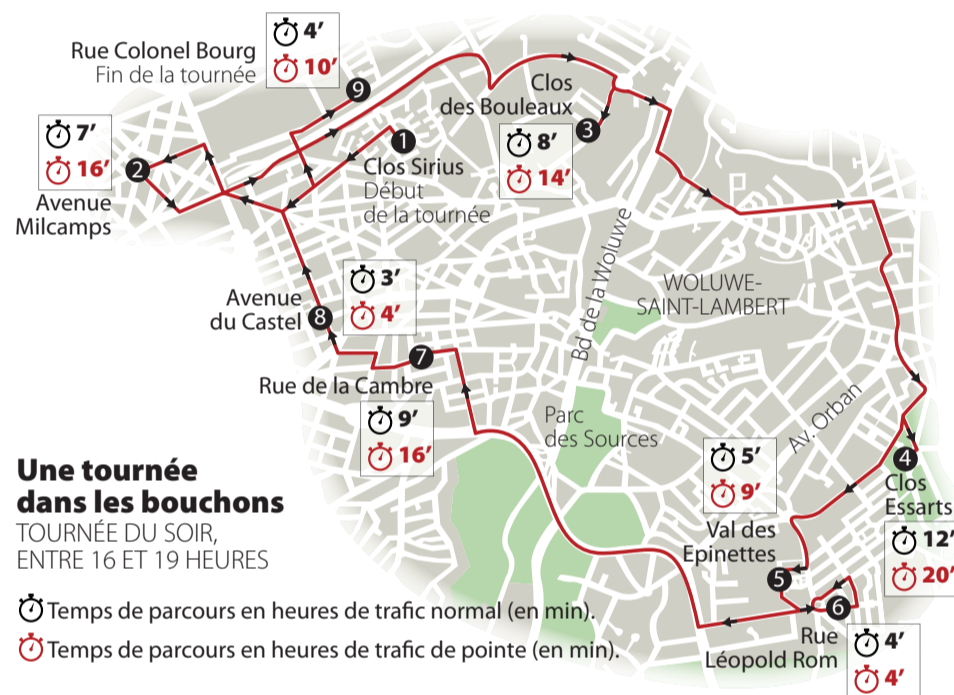
## Mourir à la maison

Pour rendre compte de ce sous-financement, la Fédération de l'aide et des soins à domicile (FASD) a cherché à savoir ce que permet réellement de financer la nomenclature actuelle. Et cite l'exemple d'une piqûre intramusculaire, dont l'honoraire s'élève à 6,35 euros (somme du remboursement Inami et du ticket modérateur payé par le patient) : « En décomptant les temps de déplacement et le matériel à charge de l'infirmière, ce montant ne permet de financer une prise en charge de 86 secondes... Or dix minutes sont en réalité nécessaires », illustre Edgard Peeters, directeur des soins infirmiers à la FASD.

« On est bien conscient que nos soins ne sont pas suffisamment valorisés », regrette Laurence. « Huit euros pour débrider une plaie pendant vingt minutes... Quand on sait qu'un médecin ou un kiné sont payés trente-cinq euros par visite ! »

Vers 9 h, l'infirmière arrive chez l'un de ses patients, ancien médecin généraliste justement. Atteint de la maladie de Parkinson, il bénéficie de soins palliatifs pour lesquels un forfait additionnel de quinze euros est octroyé à l'infirmière. Sorti de l'hôpital il y a un an et demi, « pratiquement mourant », l'homme est aujourd'hui soigné quotidiennement et son état de santé s'est nettement amélioré. Preuve, selon Laurence, que « des soins à domicile de qualité ont un effet bénéfique indéniable sur la santé des patients ».

Encore quasiment inexistant il y a vingt ans, les soins palliatifs à domicile se sont généralisés depuis que le remboursement forfaitaire est apparu, il y a



une quinzaine d'années. « Les gens veulent de plus en plus pouvoir mourir chez eux », observe l'infirmière.

Conséquence du vieillissement de la population mais aussi des réductions de la durée des séjours à l'hôpital, les conditions de travail des infirmières à domicile ont évolué : « Beaucoup de patients chroniques qu'on retrouvait avant à l'hôpital et de personnes âgées qui fréquentaient les maisons de repos se retrouvent maintenant à domicile. Pour les infirmières, cela veut dire des soins plus lourds, voire des situations humaines plus complexes à gérer »,

souligne Edgard Peeters.

## Trois visites par jour : 45 euros

En témoigne le passage chez ce couple de seniors, tous deux atteints de démence. Laurence prépare leurs doses de médicaments pour la semaine, avant de cacher les boîtes pour éviter que le couple désorienté ne mette la main dessus. Au moment de partir, l'infirmière sort sa tablette dotée d'un lecteur de carte d'identité électronique : comme la loi les y oblige depuis octobre 2017, les infirmières doivent, en fin de chaque visite, scanner la carte d'identité de leur

grand format